

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2010

Le vingt septembre deux mille dix, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, M. Guillaume GENDRAUX Adjoint, Mme Valérie INGLIN Adjoint, Mme Sylvie COUTEAU Adjoint, M. Christian GRIPPON, M. Mme Odile BOSSERT, M. Patrick COIRAULT, M. Michel GORNARD, Mme Dominique COIRIER, Mme Marie-Noëlle AIMARD, Mme Marie-Claire RAGOT et M. Arthur JONES

ETAIENT ABSENTS: M. Loïc RANCHERE et M. Philippe FAUCON qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à Mme Valérie INGLIN et M. Patrick COIRAULT ainsi que Mme Martine GENDRAUX

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Guillaume GENDRAUX

Après adoption du compte rendu de la séance du 26 Juillet dernier, et acceptation de l'additif à l'ordre du jour, Monsieur le Maire remercie Monsieur Yves Bonneau Président de l'association locale « Ciné Chef » invité à venir présenter cette association dont l'activité contribue véritablement à l'animation de la commune, notamment par rapport aux actions menées en partenariat avec d'autres associations. Monsieur le Maire estime qu'il est important de temps à autre que des associations viennent présenter leur activité devant le Conseil Municipal pour que les élus connaissent davantage la situation, les problématiques éventuelles et qu'un lien plus fort existe.

PRESENTATION DES ACTIVITES ET PROJETS DE L'ASSOCIATION « CINE CHEF » PAR YVES BONNEAU SON PRESIDENT

- Bref historique :

- 1946 - 1974: Cinéma communal.
- 1974 1978: Foyer Culturel.
- 1978 - 1982 : Arrêt.
- 1982 - 2010: Ciné-Chef.

- Statut de l'Association :

Proposer aux enfants, aux adolescents et aux adultes des moyens de distraction, d'éducation et de culture, en premier lieu par la projection de films cinématographiques.

- Organisation de l'Association :

- 37 membres dont 11 projectionnistes.
- Réunion mensuelle pour organiser les services, évoquer les problèmes qui sont posés.
- 2 emplois à temps partiels qui ont succédé à Manuel TEXEIRA parti à Melle et formé à ciné-Chef.
- Daniel DEBARBIEUX, 69h/mois, (travail technique, secrétariat).
- Eric DZIUB, 27h/mois, projections. Ils

Tarifs

- 6 € / 5 € / 4 €.
- Mercredi 5€ / 4€.
- Adhérents 5€ / 4€ (carte individuelle 15€, carte familiale 25 €).
- Tarifs réduits : épicerie sociale, restaurants du coeur.
- Gratuité pour les utilisateurs du local des sans domicile fixe (l'Abri)

Bilan

- Pas de triomphalisme, nous essayons de faire face (8 à 10 000 spectateurs).
- Salles zones rurales (Chef-Boutonne, Melle, St Hilaire, Argenton, Mauléon, La Crèche, Ceriray, Moncoutant) Bressuire, Thouars, Parthenay.

Monsieur Bonneau a commenté cette synthèse et répond aux diverses questions posées par les élus. Il souligne, ce

que chaque association subit actuellement, le vieillissement des encadrants ou responsables tout en précisant le gros travail mené par les bénévoles.

Il évoque ensuite l'arrivée du Cinéma Numérique qui est une évolution qui s'imposera si l'on veut maintenir le cinéma localement. Les élus sont conscients que ne pas l'envisager serait condamner le cinéma à Chef-boutonne et qu'il convient de se prononcer dans les prochains mois pour pouvoir prétendre au partenariat financier de la Région

Monsieur Christian Grippon ancien adhérent de l'association, témoigne de l'énergie et de l'enthousiasme déployés par les bénévoles pour offrir des projections de films récents, intéressants, adaptés au public de jeunes et/ou d'adultes. Il souligne par ailleurs, l'investissement important de Yves Bonneau qui se déplace fréquemment pour faire les sélections.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Yves Bonneau pour cette implication et l'action remarquable de Ciné Chef.

Monsieur Yves Bonneau remercie Monsieur le Maire de son invitation et l'assemblée pour son attention et sa curiosité.

DELIBERATIONS FISCALES A PRENDRE AVANT LE 1^{er} OCTOBRE 2010

Monsieur le Maire rappelle les modalités antérieures à 2010 et présente les nouvelles dispositions

Exonérations en vigueur jusqu'à présent avec la TP : Établissements cinématographiques et Médecins pendant les 2 premières années

Réforme de la TP au profit de la CET (Contribution Economique Territoriale): Instauration de la CFE (Contribution Foncière des Entreprises) et de la CVAE (Contribution sur la Valeur Ajoutée) étant précisé qu'en cas d'exonération de la commune, elle s'applique sur la CFE et l'entreprise peut alors demander également l'exonération dans les mêmes proportions de la CVAE

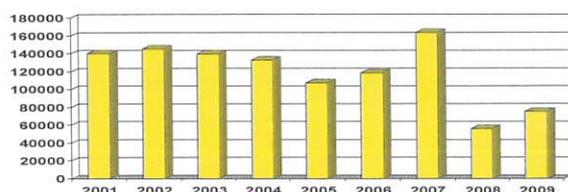
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE

- L'Exonération à 100 %, de cotisation foncière pour la fraction taxée au profit de la commune, au titre des établissements cinématographiques qui ont réalisé moins de 450 000 entrées l'année précédant l'année d'imposition et qui bénéficient d'un classement « art et essai » Il est précisé que Ciné Chef est concerné par ces nouvelles dispositions,
- L'Exonération à 100 %, de cotisation foncière pour la fraction taxée au profit de la commune en faveur des médecins, auxiliaires médicaux et vétérinaires pour 2 ans.

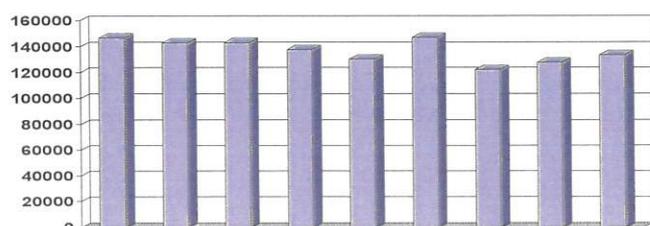
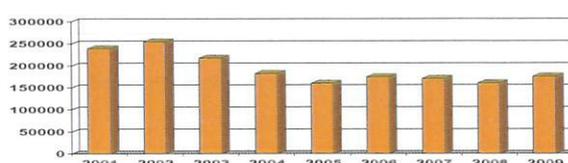
RAPPORT D'ACTIVITES 2009 VEOLIA

Monsieur le Maire présente une synthèse des documents transmis aux élus avec la convocation à cette réunion Il commente les tableaux au gré des remarques ou questions posées.

Evolution du volume importé du Syndicat 4B



Evolution du volume distribué



Evolution du volume consommé (2009/2008 : + 4.3%)

Il est précisé que le rendement est maintenant de 80.7 % contre 78.8 % en 2008 grâce aux contrôles et interventions régulièrement effectués sur le réseau, ce qui réduit sensiblement l'indice linéaire de perte à 2.66 m3/km/jour.

Monsieur le Maire souligne quelques points :

44 km de réseau - Nombre de compteurs : 1 411 (+0.9%) - 42 poteaux d'incendie - 155 compteurs changés (11% du parc)
Analyse de l'eau : 7 contrôles de la DDASS - 29 contrôles de VEOLIA - 1 non-conformité (réglé immédiatement après résultat)

Taux d'abonnement - mutation : 9.32 % - Taux de clients prélevés : 45.1% (42.2% en 2008)

Rappel du prix de l'eau

Le tableau montre le prix de l'eau et son évolution pour une consommation de 120m3 par an.

	volume	prix au m3 au 01/01/10	montant au 01/01/09	montant au 01/01/10	évolution
part VEOLIA			150,60 €	152.80 €	1.46%
abonnement			43,56 €	44.20 €	1.46%
consommation	120	0.905 €	107,04 €	108.60 €	1.46%
part collectivité			83,60 €	85.40 €	2.15%
abonnement			35,00 €	35.00 €	0%
consommation	120	0,42 €	48,60 €	50.40 €	3.70%
prélèvement sur la ressource en eau	120	0,053 €	6,12 €	6.36 €	3.92%
organismes publics			23,40 €	26.76 €	14.36%
pollution de l'eau	120	0,223 €	23,40 €	26.76 €	14.36%
total HT			263,72 €	271.32 €	2.88%
TVA			14.50 €	14.92 €	2.88%
total TTC			278.22 €	286.24 €	2.88%
prix du service au m3			2,32 €	,39 €	

Ce rapport d'activités n'appelle aucune remarque particulière

RAPPORT D'ACTIVITES SMAEP 4B

Monsieur le Maire présente une synthèse des documents transmis aux élus avec la convocation à cette réunion
Il demande à Monsieur Gornard Vice Président de ce syndicat de l'assister pour répondre aux éventuelles questions

Quelques éléments sont à souligner :

Population desservie : 33 074 hab - Ressources propres (11 points) : 1 451 000 m3 (+6.9 %)

Importations : 1 395 646 m3 (x7) - Volume distribué : 2 847 179 m3 - Volume vendu : 2 634 155 m3

Rendement de 93.5%

Ce rapport d'activités n'appelle aucune remarque particulière

TARIFS DE LOCATION DE SALLES COM/MUNALES POUR 2011

Madame Sylvie Couteau responsable de la commission « Animation de la vie locale – Culture - Jeunesse » indique que la commission propose, ce qui est entériné, de maintenir les tarifs 2010 pour 2011. La liste avait été transmise aux élus avec la convocation pour permettre d'éventuels commentaires. Ainsi Monsieur Arthur Jones demande la définition « d'habitants de la commune ou hors commune ». Il est précisé qu'il s'agit de la situation du signataire de la convention d'utilisation des locaux qui de ce fait, se rend responsable de l'occupation qui en est faite.

Il est rappelé que les associations locales disposent d'une gratuité pour 5 occupations dans l'année, quelle que soit la salle occupée.

Monsieur le Maire demande à ce qu'un tarif soit fixé pour la « Salle des sources » de l'Espace Voltonia (Place du Petit Maure)

Ainsi le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de fixer le tarif pour une occupation d'une durée de 4 heures à 30 € l'été et 60 € l'hiver avec un surplus de 5€ de l'heure par heure supplémentaire. Ce tarif est applicable dans les mêmes cas que les autres salles.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'AVENUE

Monsieur le Maire indique que les travaux se déroulent comme prévu. Il souligne que les riverains sont très compréhensifs et se plaignent davantage du trafic de véhicules en dehors des heures de présence des entreprises sur le chantier. Il rappelle que la circulation est théoriquement exclusivement limitée aux riverains.

Néanmoins, d'autres personnes peu scrupuleuses des nuisances (notamment par la poussière) que cela peut engendrer s'accordent le droit de traverser le chantier.

Par ailleurs, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer des conventions avec certains riverains concernés par l'installation de crosses d'éclairage public sur la façade de leurs propriétés.
- autorise le Maire à signer une convention d'occupation d'une salle de l'Espace Kennedy avec l'entreprise CTPA qui en a fait la demande pour servir de local de chantier dans le cadre des travaux d'aménagement de l'avenue, ceci à compter du 1^{er} Octobre 2010 moyennant un paiement de 200 € par mois.
- autorise le Maire à signer une convention avec ERDF pour la pose de coffrets électriques Place Emile Thomas.

REGIE DE RECETTES – MEDIATHEQUE MUNICIPALE

Sur proposition de Monsieur le Maire et en accord avec le Trésorier, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de modifier l'intitulé de la régie créée pour le paiement des abonnements proposés à la Bibliothèque Municipale pour y ajouter la perception des remboursements d'ouvrages rapportés détériorés ou égarés que la Médiathèque est obligée de remplacer.

DETERMINATION DE L'ADRESSE DE L'ESPACE VOLTONIA ET NUMEROTATION DES PARCELLES DU HAMEAU DU CHEMIN VERT

Le Conseil Municipal à l'unanimité, revoit la numérotation des propriétés de la Place du Petit Maure, tenant compte de l'entrée de l'Espace Voltonia qui se fera donc au 1, Place du Petit Maure. Par ailleurs, et établit la numérotation des habitations du Hameau du Chemin vert. Les plans sont consultables en mairie.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Sur proposition de la commission « Animation de la vie locale » présentée par Madame Sylvie COUTEAU adjointe, le Conseil Municipal décide de reconduire comme en 2009, l'attribution d'une subvention de 500 euros à l'association PECH pour aider à l'achat des lots pour les concours organisés à l'étang du château de Javarzay.

GARENNE DU BOIS AUX PINS – DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Monsieur le Maire dresse le bilan de l'opération d'aménagement du lotissement de la Garenne du Bois aux Pins.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à procéder au dépôt de l'ensemble des pièces du lotissement auprès de Maître Prestat dont l'étude est à Chef-Boutonne 6, Rue des Seillon et à procéder aux ventes successives des lots composant le lotissement
- confirme sa volonté de vendre les terrains cadastrés SECTION AC n° 32 lot n° 23 de 1 153 m² et lot n° 22 de 686 m² pour un montant global de 37 500 € HT à la S.A Melloise d'HLM qui va engager la réalisation de 4 logements de type IV et 1 logement de type III.
- autorise le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

ECOULEMENT DES EAUX PLUVIALES

Monsieur Joel Proust adjoint présente le dossier qui fait suite aux 2 derniers orages qui ont occasionné des inondations importantes rue de la Justice (aux abords du lavoir de la source) et rue de la Garenne Guidée. Deux entreprises ont donc été consultées pour remédier au problème d'écoulement des eaux sur ces deux secteurs. Il présente la solution la plus appropriée pour minimiser l'impact des fortes pluies mais précise que si cela peut améliorer la situation cela peut ne pas la résoudre totalement (comme sur d'autres lieux).

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, du fait de l'urgence à réaliser ces travaux, prend note qu'il ne peut être fait de consultation et confie ainsi les travaux à la SARL M.L.T.P de Saint Martin d'Entraigues pour un montant de 1 327.56 € TTC pour les travaux rue de la Garenne Guidée et pour un montant de 6 178.54 € TTC pour les travaux aux abords du lavoir de la source, pour une réalisation dans les meilleurs délais.

CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES

Madame Sylvie Couteau Adjoint responsable de la commission « Animation de la vie locale – Culture- Jeunesse » commente le projet de règlement établi par la commission, transmis aux élus avec la convocation de cette réunion.

Une large discussion s'engage notamment au sujet du choix des niveaux retenus (du CM1 à la 5^{ème} pour les établissements publics et privés). Monsieur Jones regrette en effet que les 4^{ème} ne soient pas intégrés.

Après réflexion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la mise en place de ce conseil municipal de jeunes pour des enfants du CM1 à la classe de 4^{ème}.

La mission de cette assemblée est de réfléchir à ce qui pourrait améliorer la vie communale tant au niveau de la jeunesse que tout type d'aménagement. Les enfants élus pourront ainsi définir des projets concrets et pourquoi pas compléter ceux de la municipalité ? Ils travailleront ces projets dans le but de les proposer en séance plénière avec les élus communaux.

Le conseil municipal de jeunes se composera de 19 jeunes âgés de 9 à 15 ans.

Le groupe de jeunes conseillers sera encadré par des bénévoles (volontaires issus des associations de parents d'élèves principalement). Monsieur Coirault se demande comment faire pour ne pas que ces « encadrants » outrepassent leur rôle et n'influencent pas les jeunes élus. Monsieur le Maire répond qu'une réunion avec ces encadrants aura lieu préalablement pour fixer les règles et limites de leur rôle.

La fréquence des réunions serait de 5 par an, elles se dérouleront à la mairie. Le jour des réunions se décidera en concertation avec les jeunes, les encadrants et la commission animation de la vie locale.

Ils pourront créer des commissions.

Des rencontres avec les élus auront lieu de manière à maintenir un lien étroit mais ces élus qui ne doivent pas pour autant « chapeauter » les jeunes élus pour ne pas brider leurs initiatives.

Cependant, à la fin de chaque réunion bimestrielle, un ou plusieurs élus seront présents pour faire le point.

Les élections

Tous les enfants concernés par les élections pourront être candidats (y compris ceux qui n'habitent pas la commune).

Le scrutin sera uninominal à 2 tours et se fera par groupe de niveau eu égard au nombre d'élèves :

- 4 conseillers par les CM1 – CM2 de l'Ecole des Tulipiers
- 3 conseillers par les CM1 – CM2 de l'Ecole du Sacré-Coeur
- 6 conseillers par les 6^{ème} – 5^{ème} et 4^{ème} du Collège F. Truffaut
- 6 conseillers par les 6^{ème} – 5^{ème} et 4^{ème} du Collège du Sacré-Coeur

Le mandat sera de 2 ans.

Les candidats devront être déclarés à la mairie au plus tard le 15/10/2010.

Les élections (les 2 tours) auront lieu le même jour de la semaine 42 (jour à définir avec les enseignants)

Chaque établissement organisera les élections, en collaboration avec les services de la mairie et le scrutin aura lieu dans chaque établissement.

Les enfants n'auront pas de carte d'électeurs mais signeront la feuille d'émargement.

Il faudra une autorisation parentale pour les candidats à l'élection

Les candidats s'engagent à être présents aux réunions.

AMENAGEMENT DU STADE J.COURIVAUD

Monsieur Guillaume Gendraux Adjoint responsable de la Commission « Amélioration et Valorisation du Patrimoine » présente le projet d'aménagement du stade J. Courivaud examiné par la commission au cours de l'été.

Les responsables du club de football de l'Espérance, ont exprimé le souhait de transformer le terrain stabilisé dont la dureté du sol le rend inutilisable, en terrain en herbe. Depuis quelques années, les collectivités voisines ont, elles aussi, été amenées à reconsidérer leurs terrains stabilisés.

Il est donc proposé de mettre 20 cm de terre sur le stabilisé actuel (ce qui représente environ 1400 m³) pour permettre un engazonnement. Le coût de cet aménagement est évalué à 7 260 € (apport de terre : 2760 € - traitement de la terre par concasseur : 2 000 € et engazonnement 2500 €). Il est précisé que l'arrosage de ce terrain sera restreint et celui du terrain d'honneur privilégié.

Monsieur Gendraux précise qu'il est nécessaire de prendre d'ores et déjà une décision de principe quant à ce projet qui serait réalisé en mars 2011. En effet, il convient d'une part de tenir compte de l'indisponibilité du terrain (à gérer avec le club) pour le rendre utilisable à la reprise de la saison 2011/2012 et d'autre part organiser ce chantier avec le service « espaces verts ».

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la proposition de transformation du terrain stabilisé en terrain en herbe comme évoqué.

Par ailleurs, Monsieur Gendraux présente un projet d'aménagement de city stade avec l'installation du skate- parc donné par le Lycée Professionnel, sur le terrain actuellement inutilisé à côté des 2 terrains de tennis coté sud du complexe sportif J.Courivaud. Il serait alors envisagé de gérer les abords (ciment) de réaliser en régie, une clôture du site en bois, et d'y installer 2 paniers de but. Le coût de cette opération est évalué à 7 300 € HT.

Monsieur le Maire indique que ce projet pourrait être l'un des premiers sujets à traiter avec le Conseil Municipal de jeunes qui pourrait donner son avis et l'amender.

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le principe de la concrétisation de cet aménagement en 2011, considérant qu'il correspond à l'attente des jeunes mais demande à ce qu'il soit soumis pour avis, au conseil municipal des jeunes (lorsqu'il sera installé).

Ces deux projets seront bien sûr en étroite collaboration avec les associations utilisatrices des lieux (Espérance et Tennis Club)

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Guillaume GENDRAUX Adjoint responsable de la Commission « Amélioration et Valorisation du Patrimoine »

- indique que la commission a sélectionné 31 maisons dans le cadre du concours des maisons fleuries. Les propriétaires seront tous invités à une remise de prix où les 10 premières seront honorées.
- indique que l'arboretum récemment créé sur le site du château, a été très apprécié à l'occasion des journées du patrimoine. Certains points restent encore à améliorer.

Sylvie MAGNAIN Adjoint responsable de la Commission « Vie Sociale – Solidarité »

annonce la prochaine réunion du CCAS

Valérie INGLIN Adjoint responsable de la Commission « Communication »

demande aux élus de transmettre les coordonnées des figurants du film « Mumu » pour effectuer une action collective afin que le paiement de leur salaire soit régularisé.

Sylvie COUTEAU Adjoint responsable de la Commission « Animation de la vie locale – Culture Jeunesse »

- regrette de ne pas avoir pu faire imprimer de « livret d'activités sportives » pour l'année 2010-2011, car elle n'a pas obtenu les informations de la part des associations concernées.
- informe des contacts reçus pour l'organisation d'une animation cyclotouriste en 2012 et de la « Fête de la Chèvre » en 2011, à Chef-Boutonne.
- regrette la défaite de l'équipe de Chef-Boutonne en finale des jeux intercommunes de Sauzé Vaussais en août 2010 mais souligne la bonne humeur et le plaisir des volontaires à y participer. Ils seront conviés à un pot de remerciements le 24 septembre

Joël PROUST Adjoint responsable de la Commission « Infrastructures – Travaux – Voirie »

- fait état de l'évolution des travaux en cours (trottoirs, travaux CAEDS, installation des VMC dans les logements communaux du lotissement de la gare) annonce la réception des travaux de l'Espace Voltonia le 24.09.2010

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports des commissions présentés, Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses avant de clore la séance à zéro heure trente:

Construction d'une Gendarmerie : Monsieur le Maire informe les élus, des contacts en cours pour l'évolution de ce dossier. Des réunions de concertation entre les élus, les services préfectoraux et les services de la gendarmerie sont programmées.

Gestion de personnel : Monsieur le Maire est autorisé à solliciter l'association intermédiaire pour pallier les absences de personnel qui se prolongent.

Cimetière de Lussais : Les services ont matérialisé les emplacements sur le coté est du cimetière. La procédure sera étendue aux deux autres cimetières (Chef-Boutonne et Javarzay)

Permanence CRAMACO – CARSAT : Le visio contact mis en service par la commune avec la CAF sera étendu à la CARSAT (Nouvelle appellation de la Cramco) au cours du mois d'octobre.

« Proximité » : Nouveau journal d'informations édité par la Communauté de Communes du Cœur du Poitou, destiné aux élus et agents du territoire.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est programmée le 18 Octobre 2010. Monsieur Dorick BARILLOT viendra y présenter et commenter le Rapport d'Activités 2009 de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou.

Ainsi délibéré en Mairie de Chef-Boutonne le 20 septembre 2010.

Le Maire
Fabrice Michelet

